

**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTREUIL DES LANDES
SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2026**

Le dix-huit septembre deux mille vingt-six à 20h30, le conseil municipal de la Commune de Montreuil des Landes s'est réuni à la salle communale « 16, rue de Saint Christophe » après convocation légale sous la présidence de Madame BERHAULT Marie-Louise, Maire.

Etaient présents :

Madame BERHAULT Marie-Louise, Maire – Madame DURAND Marina, première adjointe – Monsieur BERHAULT Yves, deuxième adjoint – Madame PRÉVOST Sabrina, troisième adjointe – Monsieur ROLLO Jean-François – Monsieur MARTIN Philippe – Madame PELÉ Christèle – Monsieur FERRON Freddy – Madame SOUBELET Valérie – Monsieur RODRIGUEZ Emmanuel – Madame LE COZ Christelle, membres du conseil municipal.

Etait absent :

Date de la convocation : 11 septembre 2026

Secrétaire de séance : Monsieur BERHAULT Yves

Examen et adoption du procès-verbal de la séance du 5 juin 2026

Le procès-verbal de la séance du 5 juin 2026 est adopté par 11 voix pour

ORDRE DU JOUR

- 1° - Désignation élu.e référent.e sécurité routière
- 2° - Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation TVLH
- 3° - Rapport d'activité 2025 du Syndicat Départemental d'Energie SDE35
- 4° - Participation aux charges de fonctionnement de l'école privée – OGEC Saint Louis Saint Joseph de Taillis - Christophe des Bois
- 5° - Travaux de réhabilitation de la mairie et de l'atelier communal – avenant n°1 – Lot n°3 - Démolitions Gros Œuvre
- 6° - Travaux de réhabilitation de la mairie et de l'atelier communal – avenant n°1 - Lot n°8 – Menuiseries extérieures
- 7° - Travaux de réhabilitation de la mairie et de l'atelier communal – avenant n°2 – Lot n°3 – Démolitions Gros oeuvre
- 8° - Travaux de réhabilitation de la mairie et de l'atelier communal – avenant n°1 – Lot n°10 - Peintures sols souples
- 9° - Travaux de réhabilitation de la mairie et de l'atelier communal – avenant n°1 - Lot n°8 - Cloisons isolation intérieure
- 10° - Travaux de réhabilitation de la mairie et de l'atelier communal – avenant n°1 - Lot n°9 - Menuiseries intérieures - Escalier bois
- 11° - Demandes de subventions
- 12° - Transfert de la compétence « éclairage public » au SDE35
- 13° - Création d'un poste de secrétaire générale
- 14° - Mise en place du régime indemnitaire (RIFSEEP)
- 15° - Mise à jour du tableau des effectifs
- 16° - Questions diverses

Avant d'aborder l'ordre du jour, Madame le Maire propose que soit retirée de l'ordre du jour la question numéro 7 - Travaux de réhabilitation de la mairie et de l'atelier communal – avenant n°2 – Lot n°3 – Démolitions - gros oeuvre

Par 11 voix pour, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire aux fins demandées.

5° - Travaux de réhabilitation de la mairie et de l'atelier communal – avenant**Gros Œuvre**

Madame le Maire expose :

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de la mairie et de l'atelier communal, Madame le Maire rappelle que lors de sa réunion du 17 novembre 2025, le conseil municipal avait décidé de retenir l'offre de l'entreprise MARSE CONSTRUCTION pour un montant de 154 333.22 € HT pour le lot n°3 – démolition – gros œuvre.

Compte tenu de l'avancement des travaux, Madame le Maire ajoute qu'il convient de prévoir un premier avenant compte tenu des modifications des ouvertures :

- Ouverture entre l'entrée et la rampe PMR – jambage brique et linteau béton : 3 483.00 € HT
- Ouverture entre la courette anglaise et le secrétariat – jambage et linteau béton : 2 064.00 € HT

Montant HT : 5 547.00 €

TVA (20 %) : 1 109.40 €

TOTAL TTC : 6 656.40 €

- Dépose du mur de refend intérieur

DÉSIGNATION	UN.	QUANTITÉ	P.U.	P.V.
Modification d'ouverture				
Ouverture entre le dégagement et le secrétariat	U	-1,00	3 564,00	-3 564,00
Ouverture entre l'entrée et le dégagement au R+1	U	-1,00	2 244,00	-2 244,00
Enduit à la chaux sur le refend intérieur	m²	-70,00	72,60	- 5 082,00
Maçonnerie sur pignon sud	U	-1,00	396,00	-396,00
Maçonnerie de pierre sur pignon sud	U	-1,00	1 056,00	-1 056,00
DÉPOSE DU REFEND INTÉRIEUR				
Etalement provisoire	ENS.	1,00	1 428,00	1 428,00
Démolition du mur	m3	65,28	57,12	3 728,79
Évacuation et traitement des déchets (déblai stocké sur la commune)	m3	65,28	38,08	2 485,86
Reprise de mur au droit du mur démoli en façade Ouest et Est intérieur	ml	12,00	93,84	1 126,08
Dépose du plancher bois haut R+1	m²	34,00	39,44	1 340,96
REPRISE DE LA STRUCTURE				
Etude d'exécution	U	1,00	792,00	792,00
Massif béton armé	U	2,00	462,00	924,00
Poteau BA incorporé dans le mur existant	U	2,00	778,80	1 557,60
Poutre en béton armé 30/45 pour support plancher haut RDC	ml	7,60	450,12	3 420,91
Tirant métallique incorporé dans la poutre en béton armé RDC	U	1,00	1 656,60	1 656,60
Chaînage béton en tête de mur	ml	19,80	138,60	2 744,28
Tirant métallique plancher haut R+1	U	2,00	1 656,60	3 313,20
Dallage sur terre plein isolé	m²	7,00	104,28	729,96
Bouche pore	m²	7,00	18,48	129,36
DIVERS				
Reprise de bande de dressement et seuil pour ouverture sur pignon SUD	Ens.	1,00	330,00	330,00
Dalle pleine complémentaire sur pignon SUD	Ens.	1,00	402,60	402,60
Réalisation d'un sommier béton pour support plancher bois	U	24,00	99,00	2 376,00

Montant HT : 16 144,20 €

TVA (20 %) : 3 228,84 €

TOTAL TTC : 19 373,04 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident par 11 vo

- d'émettre un avis favorable
- de porter le montant du marché du lot n°3 – démolition – gros œuvre à 176 024.42 € HT
- d'autoriser Madame le Maire à signer et à notifier l'avenant n°1

Pour extrait conforme certifié exécutoire,

A Montreuil des Landes, le 22 septembre 2026

Le Maire,

Marie-Louise BERHAULT



Le secrétaire de séance,

Yves BERHAULT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Yves Berhaut', written in a cursive style.